



Dientamæbose

🕒 paru le 16/09/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Dientamæba fragilis est un parasite intestinal responsable d'infection. L'infection se contracte par contact avec les selles d'une personne infectée.

Où et chez qui survient-elle ?

On trouve le parasite dans le monde entier. Dientamæba fragilis est plus fréquente dans des environnements où les conditions d'hygiène sont insuffisantes. C'est la principale cause d'infection intestinale chez les touristes dans les zones tropicales et subtropicales.

Comment la reconnaître ?

L'infection peut ne pas provoquer de symptômes. Le délai entre la contamination et les premiers symptômes est habituellement de 7 à 14 jours.

Les symptômes intestinaux sont à l'avant-plan. Chez l'enfant, l'infection peut provoquer des maux de ventre persistants et de la diarrhée. Une perte de poids est également possible.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le médecin peut poser le diagnostic sur la base d'une analyse de selles prélevées trois jours différents.

Que pouvez-vous faire ?

Une bonne hygiène des mains est essentielle pour éviter la contamination. Se laver les mains après chaque passage aux toilettes, avant de manger, lors de la préparation des repas...

Que peut faire le médecin ?

Le traitement de l'infection à Dientamoeba fragilis consiste à administrer un médicament antiparasitaire. Le métronidazole est le plus couramment utilisé en Belgique.

En savoir plus ?

- [Voyager sain – IMT – Institut de médecine tropicale](#)
- [Métronidazole – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)

Sources

- [Guide de pratique clinique étranger 'Dientamoebiose' \(2010\), mis à jour le 16.02.2017 et adapté au contexte belge le 28.12.2019 – ebpracticenet](#)
- <http://www.cbip.be/fr/chapters/12?frag=19067>
- <http://www.cbip.be/fr/chapters/12?frag=10637>